

Processus de validation des musiques de finale

Envoi de la musique pour validation

Upload de la musique via le Registration software: <http://srrc.reg-sw.eu/>

.mp3

Max 7 MB

Validation de la musique selon les critères

Règlement (durée, tempo...)

Rythmique

Ethique

Décision

POSITIVE

La validation de la musique se fait via le SRRC - Reg sw et un n° ID sera attribué par le système à la musique

NEGATIVE

Le refus de la musique sera indiqué via le SRRC - Reg sw et le motif du refus y sera expliqué

Validation WRRC

Aucune musique ne sera envoyée à la WRRC si elle n'est pas validée en premier lieu par la SRRC

Envoyer un mail à music@srrc.ch avec le n° ID de la musique à faire valider à la WRRC

Remarques générales

- A la fin du délai d'inscription d'une compétition, toutes les musiques validées seront téléchargées depuis le serveur SRRRC et transmises au bureau pour la compétition.
- Seules les musiques de finale validées pourront être diffusées en compétition.
- Veillez à vous assurer que la musique envoyée est de bonne qualité.
- Toute modification apportée au mix devra être validée via le reg-sw.
- Pour les couples qui n'auraient pas de musique enregistrée (ou hors délai), ils pourront utiliser les musiques officielles de la WRRRC présentes le jour de la compétition.
- Il n'y a aucune possibilité de diffuser les musiques depuis un CD. Cela n'est donc pas nécessaire d'apporter une copie de votre musique.
- Aucun délai n'est exigé de la part des couples pour envoyer une musique ou de la commission de musique pour la valider (ou la refuser). Veuillez vous assurer que la commission de musique ait assez de temps pour analyser la musique et la valider dans le système